



Il était une Foy

Janvier 2022

N°55

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

En ce début d'année 2022, je vous présente en mon nom et au nom de l'ensemble du conseil municipal et des agents communaux, mes meilleurs vœux. J'espère, nous espérons tous, pouvoir retrouver cette année moins de contraintes liées à la crise sanitaire qui résiste.

Pour notre commune, 2022 verra l'aboutissement de trois projets majeurs qui vont la façonner pour les années à venir.

A la fin du 1^{er} trimestre, les nouveaux locaux du service technique seront mis en fonctionnement.

A la rentrée scolaire de septembre, le complexe scolaire sera opérationnel.

Au cours du second semestre, la procédure de révision du PLU sera terminée.

C'est aussi l'année où « notre docteur » Patrick VEYSSIÈRE cesse son activité. Nous lui faisons une place dans ce bulletin municipal avec beaucoup de respect et d'émotion.

Nous sommes fiers de savoir que son épouse et lui resteront Foyens pour toujours.

Nous leur souhaitons, en plus des traditionnels vœux de début d'année, une pleine réussite pour tous les projets qui sont les leurs. Merci mille fois Docteur VEYSSIÈRE.

Très bonne année.

Votre Maire,
François Vives

Remerciements

Au revoir Docteur...



Patrick VEYSSIÈRE entouré de Thomas GIORDANO et Alexiane PEREZ

Le docteur c'est pour beaucoup Patrick VEYSSIÈRE, qui en ce début d'année a choisi de céder sa place à de jeunes confrères. Il a accepté de répondre à quelques questions.

Pourquoi vous êtes-vous installé à Sainte-Foy ?

Un peu par hasard en 1979 mais j'ai choisi d'y rester grâce aux belles rencontres que nous avons pu y faire mon épouse Patricia et moi-même. J'ai une pensée particulière pour Madeleine CAUJOLLE, Pierre GUILHEM, Yves DUFFAUT qui m'ont épaulé, encouragé ; des personnes qu'on ne peut pas oublier...

Que reprenez-vous de ces plus de quarante ans ?

Du bonheur, des émotions, des familles que je connais pour certaines, depuis trois générations, des amitiés qui se sont créées. Et des souvenirs : le rugby que j'ai essayé de pratiquer et dont j'ai partagé la présidence pendant quelques années.

« Médecin de famille », cela vous correspond ?

Oui, c'est ce métier que j'ai choisi d'exercer, je me souviens quand je me suis installé, c'était l'implication au quotidien : Patricia qui pen-

dant cinq ans a pris les rendez-vous pendant que je faisais les visites, mes enfants qui ont eu souvent un père « courant d'air ». Pas de portable à l'époque ! Le cabinet médical et la maison, c'était la même adresse, seule l'entrée était différente. Au début, je pratiquais les accouchements, je suivais mes patients depuis leur naissance...

Le centre médical ?

En 2000, au centre du village, cela semblait important. La population augmentait, c'était essentiel d'avoir un lieu de soins avec plusieurs médecins au cœur de Sainte-Foy.

Des projets ?

Pour le cabinet : mes successeurs ont toute ma confiance, je connais leur investissement, les patients sont dans de bonnes mains ! Je passe la main avec beaucoup de sérénité. Pour moi : la montagne, du temps avec ma famille, des voyages quand cela redeviendra possible ! Mais je ne quitte pas le village, je suis chez moi à Sainte-Foy.

Dans votre journal de janvier...

Action municipale > Page 2

Complexe scolaire

Action municipale > Page 3

Eclairage du clocher

Vivre à Sainte-Foy > Page 4

Une centenaire à l'Albergue

Vivre à Sainte-Foy > Page 7

La culture est de retour !

Equipements

Zoom sur les travaux du nouveau complexe scolaire

Vos élus suivent de près les travaux en cours

Un point hebdomadaire a lieu chaque mercredi avec l'architecte, l'assistance à maître d'ouvrage (l'AMO), le planificateur (qui coordonne tous les corps de métiers pour s'assurer du maintien des délais), les différentes entreprises concernées à l'instant T et celles qui interviendront dans les prochaines semaines. Deux élus sont présents : Michel BRON et Pascal DELCOUDERC. Ils interviennent si besoin sur certaines orientations, par exemple, la décision prise pour le chemin d'accès au chantier par le chemin du Couloumé afin de diminuer les contraintes et les nuisances. L'AMO vient en soutien des élus sur l'aspect technique. D'autres élus peuvent intervenir en fonction de l'avancement des travaux (Isabelle BANACHE sur les réseaux et la voirie, Véronique PORTE sur l'urbanisme).

Un point sur l'avancement du chantier

Les soubassements de la cour, planchers et murs du rez-de-chaussée sont terminés. Après



Visite du chantier du complexe scolaire lors du point d'étape

deux semaines de pause pour les congés de Noël, le chantier reprendra avec les planchers et les murs du 1^{er} étage ce qui permettra d'avoir un bâtiment hors eau et hors air en février. A ce jour, les délais sont respectés pour la rentrée scolaire 2022. Dès janvier, par tranche de travaux, une déviation piétonne sera mise en place sur la RD632

pour se substituer au chemin qui va du lotissement des « Prés de la ville » vers la maternelle. Une information préalable sera diffusée via nos outils de communication.

Le mercredi 8 décembre, le Maire et son conseil municipal ont organisé un point d'étape des chantiers en cours (école et service technique) avec les archi-

tectes, les futures utilisatrices du complexe scolaire (Mme RAGOT, directrice de l'école et Mme MARTINET, directrice de l'ALAE), une représentante de l'AFPEL, les investisseurs, les entreprises, deux élus de la mairie de Cambarnard. L'ensemble des participants ont apprécié l'opportunité de cette visite guidée.

Equipements

Le nouveau local pour les services techniques municipaux

Après six mois de travaux... il sera terminé dans deux mois !

Dans le Bulletin Municipal n°54, l'intervention de TEGULA Charpente était annon-

cée pour la fin octobre 2021 et devait durer six semaines. Après la préparation des éléments préfabriqués en atelier, le montage a effectivement débuté sur le terrain le 25 octobre mais en trois semaines, l'assemblage des panneaux et de la charpente

était terminé. Quelques indications pour illustrer l'ampleur de la tâche : les panneaux sont arrivés en quatorze très grands colis et représentaient un volume de plus de 200m³. Les poutres de 12,40m de long et les piliers de 4,4m de haut ont été

travaillés sur place. La structure installée, les finitions ont été faites les semaines suivantes.

L'architecte Mme SHEEHAN a géré les 3 semaines gagnées par l'entreprise TEGULA permettant aux autres intervenants de travailler sur le chantier dès le 15 novembre. Des portes sectionnelles ont été installées pour fermer la partie hangar puis l'entreprise GAMA Menuiserie a posé les fenêtres et les portes extérieures en aluminium.

Une fois le bâtiment clos, quatre entreprises se sont partagé le chantier : pose des cloisons et des menuiseries intérieures, passage des gaines et tuyaux pour la ventilation et le chauffage, tirage des fils électriques.

Le planning remis à jour, annonce fin février comme date de livraison.



Economie d'énergie

Nouvel éclairage pour le clocher

Vers une économie d'énergie et une meilleure mise en valeur du monument !

Dans le Bulletin Municipal n° 47, nous vous avons annoncé les investissements prévus pour la rénovation de l'éclairage public notamment pour le clocher de l'église du centre-bourg.

Au cours des derniers mois, les travaux ont été réalisés nécessitant :

- la dépose des 11 projecteurs à source Sodium Haute Pression 400 Watts existants,
- le remplacement au même endroit, d'un mât de 6m de hauteur par un mât aiguille de 7m,
- la fourniture et pose de 2 mâts aiguilles également de 7m, l'un en bordure du piétonnier de l'école

élémentaire, l'autre en bordure de la RD 632, à proximité du panneau lumineux,

- la réalisation de fouilles pour récupération des câbles souterrains d'alimentation existants,
- la fourniture et pose de 16 projecteurs 52 Watts LED de type GOBO, 3000° K et 4000° K, avec lentilles personnalisées pour mise en valeur du clocher,
- la dépose / repose des boîtiers EUROPAK existants permettant la coupure nocturne des projecteurs à 1 heure du matin au plus tard,
- la fourniture et pose d'un boîtier de coupure supplémentaire pour la coupure nocturne des deux projecteurs posés sur la façade de la mairie.

Derniers réglages de l'éclairage du clocher le mercredi 5 janvier.



Murs en parpaings non enduits Infraction au code de l'urbanisme

L'article 11 du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) précise que l'emploi à nu des matériaux destinés à être recouverts (briques creuses, parpaings...) est interdit, qu'il s'agisse d'un mur de façade, ou d'un simple mur de clôture. Malgré de nombreux rappels à l'ordre, cette situation est préjudiciable pour la commune et pour l'ensemble des administrés, car ces murs en parpaings non enduits nuisent à l'esthétique. Dans le cas de constructions neuves, les certificats de conformité ne seront pas délivrés tant que les enduits ne seront pas terminés. Dans le cas des constructions anciennes, nous vous demandons de vous mettre en conformité avec le code de l'urbanisme dans les meilleurs délais, avant des actions pénales.

Respect

Ne jetez plus les lingettes dans les toilettes

L'article R.1331-2 du code de la santé publique l'interdit, car les dégâts qu'elles provoquent sont importants.

Les lingettes ne sont :

- ni économiques,
- ni écologiques !

Les lingettes (même les supposées dégradables dans l'eau) et les textiles sont à l'origine de problèmes importants sur les systèmes d'assainissement. Ils endommagent les pompes, les vannes et bouchent les canalisations

impliquant plus de réparations et d'interventions d'entretien sur les ouvrages. Le coût d'exploitation est alors accru et se répercute sur VOTRE facture d'eau.

Les lingettes, si on en utilise, doivent être jetées dans la poubelle noire. Tout comme les masques jetables qui se retrouvent trop souvent dans les



égouts et provoquent des dégâts identiques.

Suivez l'actualité de votre commune en vous connectant sur :

<http://www.reseau31.fr>

(Extrait du Bulletin d'Information Assainissement Réseau31)

Fleurissement

Plantations d'automne au village

Pour remplacer les platanes et l'acacia touchés par les incendies des bus

Il est nécessaire de remplacer deux arbres Allée des Platanes, fortement endommagés par l'incendie des bus en 2012 et l'acacia mis à mal par l'incendie du bus devant la mairie en septembre 2020.

Après neuf ans d'observation des platanes, un constat est fait : les côtés brûlés se dégradent. Sur les conseils du spécialiste déjà contacté pour sauver les ormes de la crèche, l'équipe ABTEK Elagage a élagué les 36 platanes du village, coupé les 2 platanes et l'acacia et revu le haubannage des ormes. Le dessouchage a été réalisé cet été.

L'automne est la bonne période

pour planter les arbres. Sans surprise, les deux arbres replantés Allée des Platanes seront ... des platanes. Mais pour remplacer l'acacia, nos agents spécialistes des espaces verts ont fait de nombreuses propositions. C'est finalement un chêne vert capable de supporter la chaleur et la taille de formation qui a été retenu pour meubler le haricot de terre à l'ouest de la mairie.



Anniversaire

Une centenaire à l'Albergue !

Le 11 novembre dernier, dans notre commune, on ne célébra pas seulement l'anniversaire de l'armistice de 1918.

Il y eut aussi celui de madame Anne-Marie MORCELY, née seulement 3 ans après cette date historique, ce qui fait d'elle aujourd'hui une centenaire ! Bon pied, bon œil, Madame MORCELY, originaire de Seysses, vit aujourd'hui à l'EHPAD l'Albergue.

Après avoir fêté l'événement dans sa famille, elle eut droit à une belle fête organisée par les résidents et le personnel de l'établissement. Musique, fleurs, cadeaux...

Très émue, Madame MORCELY ne cessait de dire « mais je ne le mérite pas » !



Madame Anne-Marie MORCELY fête ses 100 ans à l'EHPAD l'Albergue

Madame CARON, directrice de l'EHPAD, est, elle aussi, émue : « Il se passe de très belles choses

dans les maisons de retraite. Les jeunes devraient se tourner en plus grand nombre vers ces

métiers qui, même s'ils sont parfois durs, apportent de grandes joies ».



Hommage à Frédéric PIOVESAN

Brocanteur à Sainte-Foy

« Le Grenier Animé » est fermé depuis le mois d'octobre dernier, depuis que Frédéric PIOVESAN qui n'avait que 50 ans, a été emporté par la maladie. C'est en juillet 1995, qu'avec son oncle Jean Claude DELPECH ils avaient ouvert cette caverne d'Ali Baba ; depuis, il rénove et mettait en valeur les objets qu'il récupérait patiemment. Au-delà de Sainte-Foy, il était apprécié de sa clientèle et reconnu dans le milieu des brocanteurs Toulousains.



Commerce local

11 ans pour le marché de plein vent

En avril 2021, nous aurions dû fêter ses 10 ans, espérons que ce ne soit que partie remise pour le printemps 2022 !

De nouveaux commerçants rejoignent la place Henri Dunant, le dimanche matin pour offrir un ensemble de produits appréciés par les fidèles acheteurs et les nouveaux venus qui découvrent la convivialité de ce petit marché. La dynamique est là : un

nouveau fromager présente des produits en provenance directe d'un petit producteur du cantal (un troupeau d'une quarantaine de vaches) et « La Tapita » (voir article en page 8).

Nos anciens commerçants évoluent également en proposant de nouveaux services.

SOS Motoculture propose depuis peu, un service de vente de vélos neufs, électriques ou non,

ainsi que des trottinettes électriques. Un service de réparation de vélos est également mis en place sur le marché le temps de vos courses ou en atelier pour des réparations plus complexes. Vous trouverez aussi un service de vente de pièces détachées pour vélos et mobylettes. Suivez toutes les actualités du marché de plein vent sur nos outils de communication.

Services

Le numérique à la portée de tous !

Vous souhaitez apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone et pouvoir faire vos démarches administratives sur internet, créer et utiliser une boîte de messagerie (mails), consulter l'espace numérique de travail de votre enfant scolarisé et beaucoup d'autres choses... la communauté de communes Cœur de Garonne le département, la Région, la CAF et des associations peuvent vous y aider :

Les aides du département

Le pass numérique du Conseil départemental vous permet de payer des services d'accompagnement et/ou de formation au numérique. Il se présente sous forme d'un chéquier de 10 chèques de 10€ chacun, soit un total de 100€. Vous pouvez l'obtenir auprès de la Maison des solidarités de Cazères (tél : 05 61 98 44 70). Le lieu de formation le plus proche vous sera alors communiqué.

Autres sources d'aide :

- La 3CG, « Cœur de Garonne Info »
- Le gouvernement et la Région abondent jusqu'à 1000€ les Compte Personnel de Formation pour une formation sur le numérique si votre solde est insuffisant.
- La CAF propose un prêt « Équipement informatique » : <https://urlz.fr/gXcr>
- Emmaus connect est une autre solution : <https://emmaus-connect.org>



Les Associations de Ste-Foy

Comment fonctionnent-elles ?

Forum en septembre, cours de gym, rencontres sportives, mais connaissons-nous toutes les associations qui animent notre village ?

Au fil des prochains numéros du Bulletin Municipal, nous vous présenterons ces Foyens qui s'impliquent souvent pour faire partager une passion. Et si pour commencer, nous vous proposons un petit quizz sur le fonctionnement d'une association sur la commune.

Vrai/Faux ?

1. Il y a 15 associations sur la commune
2. Une association choisit ses statuts
3. Un adhérent participe à la gestion de l'association
4. Un bénévole paye une cotisation à l'association
5. Une association peut recevoir des dons
6. Toutes les associations domiciliées sur la commune peuvent recevoir des subventions
7. Une association peut louer un local
8. La mise à disposition d'un local municipal se fait toujours à titre gratuit
9. L'adresse du siège social d'une association est forcément celle

de la mairie

10. L'usage des équipements sportif est réservé aux clubs sportifs.

Réponses

1.F (une vingtaine dont 3 nouvelles en 2021) - 2.V - 3.V - 4. F, c'est là que réside la différence entre « bénévole » et « adhérent ». On peut être bénévole dans plusieurs associations, ponctuellement sans payer de cotisation ; c'est l'association qui accepte, ou non, des bénévoles, qui en demande parfois. Les adhérents, qui payent une cotisation, participent bénévolement aux activités de l'association qu'ils ont choisie. - 5.V - 6.V à Sainte-Foy, à partir du moment où les dossiers sont à jour et qu'une demande écrite est adressée au Maire. - 7. V, mais à Sainte Foy, les locaux sont prêtés à titre gracieux après signature d'une convention suivant la fréquence d'utilisation. La commune prête aussi du matériel aux associations. - 8. V à Sainte-Foy, ce n'est pas le cas partout. - 9. F - 10. F. Pas si évident !!!



Randonnée Téléthon le 12 décembre organisée par SentAure (21 participants, 225€ récoltés)

L'association « SentAure »

Pour cette nouvelle rubrique, c'est M. Bruno LEY, président de l'association « SentAure » qui a accepté de répondre à notre questionnaire.

Pourquoi avoir choisi ce nom pour votre association ?

- Au départ l'association comportait des randonneurs cavaliers et pédestres, d'où le Centaure mi-homme mi-cheval. De plus, elle avait vocation à ouvrir des sentiers, donc SentAure.

Depuis combien d'années votre association existe-elle ?

- Environ 25 ans.

Combien d'adhérents avez-vous ?

- Environ 40 adhérents.

Des réalisations, en 2021 ?

- Très perturbés début 2021, nous avons tout de même organisé 4 randonnées à Sainte-Foy (juin, octobre, novembre et Téléthon en décembre) et 2 week-ends en Occitanie.

Des projets, attentes pour 2022 ?

- Pour début 2022, nous espérons retrouver les randonnées raquettes à neige. Nous intégrons quelques nouveaux adhérents chaque année grâce au Forum des Associations.

Contactez Bruno Ley :

bruno.asso@orange.fr

Associations

Réunion annuelle et traditionnelle des présidents d'associations dans un nouveau local

Comme chaque année, à l'exception de l'année dernière pour cause de COVID-19, cette réunion permet de faire le bilan de l'année écoulée, de synchroniser le calendrier des activités des associations et d'échanger sur les nouveaux projets d'investissements pour les années à venir. Le Maire et l'ensemble des élus en charge des associations ont remercié les bénévoles pour leur persévérance et leur implication dans l'organisation d'événements. Une rétrospective en images de l'année 2021 a été présentée :

• Les investissements prévus ont pu être réalisés en 2020/2021. En particulier, la construction du



local pluriactivités dans lequel la réunion s'est tenue.

• La diffusion des activités des associations que la commune assure par ses moyens de communication est améliorée depuis quelques mois avec l'application « [PanneauPocket](#) », téléchargeable très facilement, qui per-

met aux habitants d'en avoir connaissance.

Les temps de discussions qui suivent la réunion facilitent l'intégration des nouveaux membres des bureaux et des nouvelles associations dans le mouvement associatif qui dynamise notre village.



Nature

Chemin de randonnée

Compte tenu de l'affluence de randonneurs se garant près de la poste pour effectuer la boucle du lac du Parayré, le point de départ a été déplacé sur le parking du stade. La randonnée permet de découvrir le nord du village par le chemin du Barrat avant de rejoindre le tracé initial.

Et l'ancien presbytère de l'abbé Contrasty... est devenu l'école Jules Ferry

Depuis la création du bâtiment regroupant l'école et la mairie et pendant un siècle, les services de la mairie et les logements des deux enseignants se trouvaient à l'étage.

Au rez-de-chaussée, l'école des filles occupait la partie gauche du hall, l'école des garçons celle de droite.

Ce n'est qu'en 1965, avec la circulaire du 15 juin, que la mixité devint le « régime normal de l'enseignement primaire », pour les écoles. A partir de là et jusqu'au début des années 80, l'école élémentaire de Sainte-Foy est composée de deux classes : la classe des petits qui a remplacé l'école des filles, la classe des grands celle des garçons.

Mais la population du village augmente, les femmes travaillent, l'importance du rôle de l'école maternelle est bien perçue... une classe « maternelle » est créée. Elle prend la place des CP/CE1 qui déménagent sur le côté droit du hall. La classe des grands investit une partie de l'étage, côtoyant les bureaux municipaux.

Face à la croissance régulière des effectifs, la construction d'une nouvelle école est au programme de l'équipe municipale élue en 1983. C'est finalement sur l'ancien presbytère de la commune que le choix d'accueillir l'école primaire s'est porté. Les travaux de rénovation et de transfor-

mation entrepris permettent de créer cinq classes, trois à l'étage et deux au rez-de-chaussée.

A la rentrée 1987, les classes élémentaires ont pu occuper le rez-de-chaussée du bâtiment rénové pendant que la classe maternelle restait « à la mairie ». L'inauguration de l'école « Jules Ferry » a eu lieu en 1988.



Quand la cour de l'école était un verger



Etat civil

Du 1^{er} septembre au 31 novembre 2021

Naissances

ROUCOLLE Mahé

Mariages

HARDELIN Martine & TOLZA Gérard

Décès

ASIN Maryse née TESTUD
ALAMINOS Jean
BERTA Sylvie née FAURE
BOUADJ Rabah
CABANILLAS Antoine
DELHOM Léa née CAPÉLAN
DIAZ Antoinette née FERNANDEZ
DUROSELLE Brigitte née MASSIP
GRI Gilbert
PRÉVOST Monique

Bâtiments municipaux Deux salles communales ont enfin un nom

Lors de la réunion annuelle des présidents d'association, un défi a été lancé : trouver un nom pour la salle des fêtes du village et pour le local pluriactivités qui accueillait cette assemblée. Les associations, agents communaux et élus présents ont joué le jeu. Après dépouillement des propositions faites, un nom s'est dégagé pour chaque salle...

• La salle des fêtes du village devient **La Halle** (en mémoire à sa fonction de départ).

• Le local pluriactivités s'appellera **La Galage** (le ruisseau la Galage coule en contrebas). Dans les prochaines semaines, une plaque sera apposée à l'entrée des deux salles ainsi nommées.

Le troisième local qui participait à ce concours n'a pas trouvé encore de nom, il s'agit du bâtiment entre la mairie et l'église, à côté de la MAM.

Si vous avez une suggestion, contacter la mairie.

Elections en 2022

Date limite d'inscription

L'élection du président de la République se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022.

La date limite d'inscription pour l'élection présidentielle est le vendredi 4 mars 2022

Les élections législatives pour la désignation des députés se déroulera les dimanches 12 et 19 juin 2022

La date limite d'inscription pour les élections législatives est fixée au vendredi 6 mai 2022.

Programmation

Enfin ! la culture vivante fait à nouveau partie de nos vies

Des expositions, des concerts, des spectacles et animations diverses ont enfin pu se dérouler sur notre territoire au cours du dernier semestre 2021. Nous avons pu nous retrouver et rencontrer les acteurs culturels sans passer par nos écrans. Pour les trois mois à venir, nous vous invitons à découvrir deux événements artistiques qui auront lieu sur la commune : une exposition et un spectacle de théâtre.

Toutes les autres suggestions de sorties sur <https://tourisme-coeurdegaronne.com/lagenda>

Exposition Claude BOYER

Si Claude BOYER est un passionné de théâtre et de spectacle vivant, le dessin et la peinture tiennent depuis toujours une grande place dans sa vie. Bloqué chez



Exposition de dessins de Claude BOYER

lui, à Bérat, pendant les longues semaines de confinement, il s'est donné un objectif : réaliser un dessin par jour. Et il a tenu son pari, à raison de cinq heures de travail quotidien. Claude BOYER

utilise avec dextérité et sensibilité le crayon, le feutre, l'encre, le pastel ou la peinture acrylique.

À l'occasion de cette exposition, vous pourrez découvrir une petite partie de l'œuvre de celui qui, d'un naturel modeste, préfère se définir comme artisan d'art-dessinateur plutôt que comme artiste. Chacun pourra juger.

Du 1^{er} au 18 février 2022 dans le hall de la mairie.

Spectacle « A quoi ça sert l'amour ? »

Par la compagnie Théâtre AME, d'après les textes de Xavier DURRINGER. Quatre petits actes écrits dans une langue contemporaine et vive pour nous parler de l'amour, de la jalousie, de la solitude...

Pour tout public à partir de 12 ans. **Samedi 12 mars** à 20h30 à La Halle. Entrée : 8 €



Expression Libre

La tribune d'expression libre est destinée à faire vivre la démocratie locale.

« Sainte-Foy ensemble »

Les actions que nous menons depuis plusieurs années vont se concrétiser en 2022, en particulier par l'ouverture du nouveau complexe scolaire et la mise en fonctionnement des nouveaux locaux pour le service technique. Ces équipements répondront aux attentes des enseignants, élèves, parents et animateurs pour le complexe scolaire et à celles des agents communaux pour le local du service technique. Ces réalisations seront aussi la fierté des élus et agents qui ont œuvré à leur aboutissement, appuyés par les architectes, assistants à maitre d'ouvrage et les entreprises. Participer à la construction d'une école et d'un centre aéré fait partie d'une des plus grandes satisfactions que peuvent avoir des élus au cours de leur mandat.

L'ensemble des membres de l'équipe « Sainte-Foy Ensemble » restera mobilisé pour développer de nouveaux projets dès 2022. Toute notre équipe vous présente, à vous et vos familles, ses meilleurs vœux.

« Au plus près des foyens »

Lors du conseil municipal du 7 novembre 2021 nous avons été choqués par le préambule du Maire. Il a expliqué à l'assemblée, qu'il avait convoqué le correspondant de la dépêche du village et son responsable de secteur, afin de porter réclamation sur la teneur des articles rendant compte des séances du conseil municipal. Il s'agit là d'ingérence dans la liberté de la presse et, de notre point de vue, cela est malvenu de la part d'un édile municipal. Nous espérons que cette dérive restera un mouvement d'humeur sans lendemain.

2021 se termine et nous continuerons en 2022 à tenir notre place dans ce conseil, à poser des questions et prendre toujours nos décisions avec, comme boussole, l'intérêt du village et de ses habitants.

En cette fin d'année, où chacun commence à ressentir une légitime lassitude, nous tenions à vous présenter nos vœux de santé, prospérité. Nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes entourés de vos familles et de vos amis. Prenez soin de vous.

Auto-stop et covoiturage en toute sécurité

Le rézo pouce arrive à Sainte-Foy

**REZO
POUCE**



Dans le cadre de son plan de mobilité rurale, le Pays Sud Toulousain s'engage à développer les mobilités alternatives et notamment le rézo pouce. Rézo pouce est un dispositif de covoiturage et d'auto-stop solidaire, écologique et économique pour se déplacer en toute sécurité.

Comment cela marche ?

Je m'inscris gratuitement sur www.rezopouce.fr ou dans un point relais avec une carte d'iden-

tité et en signant une charte, je reçois mon kit mobilité, je colle mon macaron conducteur puis j'utilise rézo pouce gratuitement et sereinement en me plaçant à un arrêt avec ma fiche de destination ou en indiquant ma destination dans l'application.

Ce sont huit arrêts du Parayré à l'entrée de Saint-Lys qui seront implantés en janvier pour un démarrage du service en février.

Pour plus de renseignement :
<https://urlz.fr/gXS4>

Nature et biodiversité

Livret de la biodiversité

Lors de la journée « Nettoyons la Nature », les enfants de l'école élémentaire ont été très nombreux à participer, permettant à la commune de remporter le trophée du plus grand nombre de participants.

Une cérémonie a été organisée en présence des élèves, du corps enseignant, du Maire, d'élus et d'un des ambassadeurs du tri de la 3CG. Ce dernier a remis aux élèves, le trophée qu'ils vont garder dans l'école jusqu'au nouveau défi en septembre 2022.



Le Maire a également remis à la directrice Mme RAGOT, le livret de la biodiversité qui sera gracieusement distribué à chaque enfant de l'élémentaire. Un beau

moment de partage.

Le livret de la biodiversité est en vente à l'accueil de la mairie de Sainte-Foy au tarif minimum de 3€.



Agenda

De janvier à avril

Modifications possibles en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Consulter les outils de communication de la mairie pour les actualités de dernière minute.

Janvier

Samedi 8,
Vœux de la municipalité et
accueil nouveaux habitants,
La Halle, 10h

Mardi 25,
Soirée « Parlons-en »,
La Halle, 20h30

Février

Du 1^{er} au 18,
Exposition Claude Boyer,
hall mairie

Du 11 au 13,
Bourse vêtements,
Les Fidésiades en Savès, La Halle

Mars

Samedi 12 mars,
Spectacle « A quoi ça sert
l'amour ? », La Halle, 20h30

Avril

Les 10 & 24,
Elections présidentielles

Les 16 & 17,
Bourse culturelle,
Les Fidésiades en Savès, La Halle

Nouveauté

Un « Food truck » à Sainte Foy !



« La Tapita », plats à emporter est désormais présente sur notre commune, le jeudi de 17h à 20h30 devant la salle des fêtes du Parayré et le dimanche matin sur le marché de plein vent. Elie Prieto y propose des plats typiques faits maison : paëlla, riz noir, mais aussi fideuà, tartiflette, lasagnes et poulet à la crème. Après de longues années dans le

domaine de la restauration collective, Elie Prieto a souhaité créer son entreprise et faire partager son dynamisme et sa cuisine. Elle a investi dans un véhicule tout neuf et y a installé ses fourneaux. « La Tapita » était née ! Les commandes se font exclusivement par WhatsApp (06 46 85 65 95), afin de ne pas avoir à décrocher en pleine cuisine...

Sports

USSF Pétanque

- 20 mars 1^{er} tour tripléte promotion



USSF Rugby

Prochains matchs à Sainte-Foy

- 16 janvier
- 20 février
- 6 & 27 mars

USSF Football

Prochains matchs à Sainte-Foy

- 29 janvier
- 12 mars
- 2 avril



Centre Communal d'Action Sociale

Le colis de Noël

Vous avez 65 ans et plus, à l'occasion de la fin d'année vous avez opté pour le colis gourmand. N'oubliez pas de venir le retirer en mairie avant le 5 mars !



Collecte

Le CCAS organise une collecte alimentaire et de jouets jusqu'au 14 janvier, dans le hall de la mairie. Nous comptons sur votre générosité !

Le CCAS est à votre service :
ccas@sainte-foy-de-peyrolles.fr



Tous les dimanches
Marché de plein vent
de 8h à 12h30



Application
PanneauPocket
Rejoignez-nous.
<https://app.panneau-pocket.com>

La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51

Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolles.fr - Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23

Horaires d'ouverture : **Lundi, mardi et vendredi** : 9h - 12h et 13h30 - 17h.

Mercredi : 9h-12h. **Jeudi** : 9h30 - 12h et 13h30 - 17h. **Samedi** : 9h - 12h (semaines impaires).

www.sainte-foy-de-peyrolles.fr



Responsable de publication : François VIVES - Réalisation : alдорande-communication

Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72 - Imprimé sur papier PEFC.

Ont participé à la réalisation de ce bulletin : le maire : François VIVES, le Comité communication : Carole CALL, Amandine DELPECH, Joëlle ESCALLE, Dominique GUYS, Cassandre HAUTCOEUR, Antoine KAUFFEISEIN, Aline MARTRES, Véronique PORTE, Isabelle ROQUEBERT. Également Pascal DELCOUDERC. Coordination : Sylvie DUPIN.